



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

publicité

Question écrite n° 60793

Texte de la question

Mme Anne-Lise Dufour-Tonini appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes, sur l'importante abstention des électeurs français aux élections européennes. Cela paraît désormais incontestable, les Français se sentent de plus en plus loin de l'Union européenne, ne la comprennent pas, et parfois la rejettent. Les citoyens français, en grand majorité, ne mesurent pas les enjeux du scrutin européen, ne connaissent souvent qu'à un très faible niveau leurs députés européens. La faible médiatisation de la campagne des élections européennes n'y est sans doute par pour rien. Mais les responsabilités sont ailleurs. Chacun des membres de notre assemblée doit avoir en tête la volonté de rendre l'Union européenne plus proche de nos concitoyens. C'est pourquoi il nous faut veiller à une meilleure compréhension des institutions et du fonctionnement communautaire. Aussi, il nous faut rendre plus légitime et plus démocratique les institutions de l'Union européenne. L'élection au suffrage universel indirect du président de la Commission va d'ailleurs dans le bon sens. Des initiatives doivent être mises en place afin de permettre une meilleure information des téléspectateurs quant aux enjeux européens. Alors que l'article 16 du cahier des charges de France télévisions fixe les obligations de diffusion de programmes liés à l'Europe, ne faudrait-il pas sensibiliser le CSA et les dirigeants des différents médias afin de faire vivre la démocratie européenne au même titre que les sujets nationaux ? Aussi, elle lui demande les mesures qu'il compte prendre, en partenariat avec la ministre de la communication.

Texte de la réponse

L'adhésion des citoyens français au projet européen est un enjeu démocratique majeur auquel le gouvernement est tout particulièrement attaché. Après une période de net recul, liée notamment à la crise exceptionnelle que l'Union européenne a traversée, la dernière étude Eurobaromètre de décembre 2014 montre que l'adhésion de nos concitoyens à l'Union européenne retrouve progressivement son niveau d'avant 2011 : 41 % de nos compatriotes s'en font une image positive contre 23 % d'opinions négatives et 35 % d'opinions neutres. En matière de communication et malgré le développement important d'Internet et des réseaux sociaux, la télévision reste un vecteur incontournable à destination du grand public. Dans ce contexte, le gouvernement se montre particulièrement attentif à ce que les orientations fixées par le cahier des charges de France télévisions soient bien respectées. Cela se traduit par la présence sur les antennes des chaînes publiques de différents programmes sur l'Union européenne et sur les autres États membres (i. e magazine Avenue de l'Europe diffusé sur France 3) mais aussi par la diffusion de documentaires historiques (i. e couvertures des commémorations organisées en 2014 et 2015 ; séries documentaires Apocalypse diffusées sur France 2) ou d'émissions culturelles (i. e Metropolis, magazine culturel européen sur Arte, Concours Eurovision de la chanson diffusée chaque année sur France 3) qui illustrent les liens de notre pays avec ses principaux partenaires. En outre, les sujets d'actualité européenne sont régulièrement abordés dans tous les magazines d'informations des chaînes publiques à l'occasion des débats qui y sont organisés. Une adhésion renouvelée à l'Europe et une plus forte appropriation par les citoyens dépendent d'abord de la capacité de l'Europe, par la mise en oeuvre de ses politiques et des résultats concrets, à faire sans cesse la preuve de son utilité et des bénéfices qu'elle est à

même de procurer. Les politiques de communication sur l'Europe doivent accompagner cette relance à laquelle travaillent les autorités françaises au quotidien.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Lise Dufour-Tonini](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60793

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5908

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8077